

Aménagement numérique de la Mayenne

**Comité de concertation
« France très haut débit »**

Sommaire

- **Etat des lieux et des services**
- **Description des initiatives existantes**
- **Présentation du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit**
- **Coûts du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit**
- **Mise en œuvre du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit**

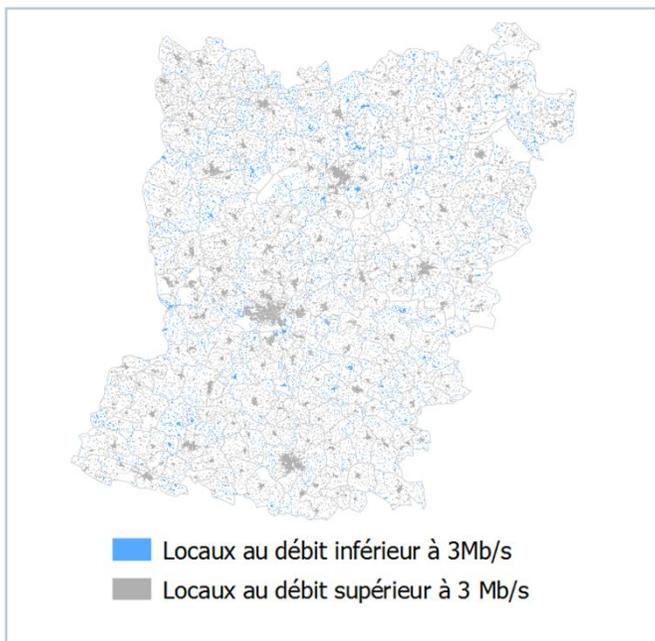
Sommaire

- **Etat des lieux et des services**
- **Description des initiatives existantes**
- **Présentation du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit**
- **Coûts du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit**
- **Mise en œuvre du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit**

Un département globalement bien couvert en haut débit mais avec des territoires encore en carence

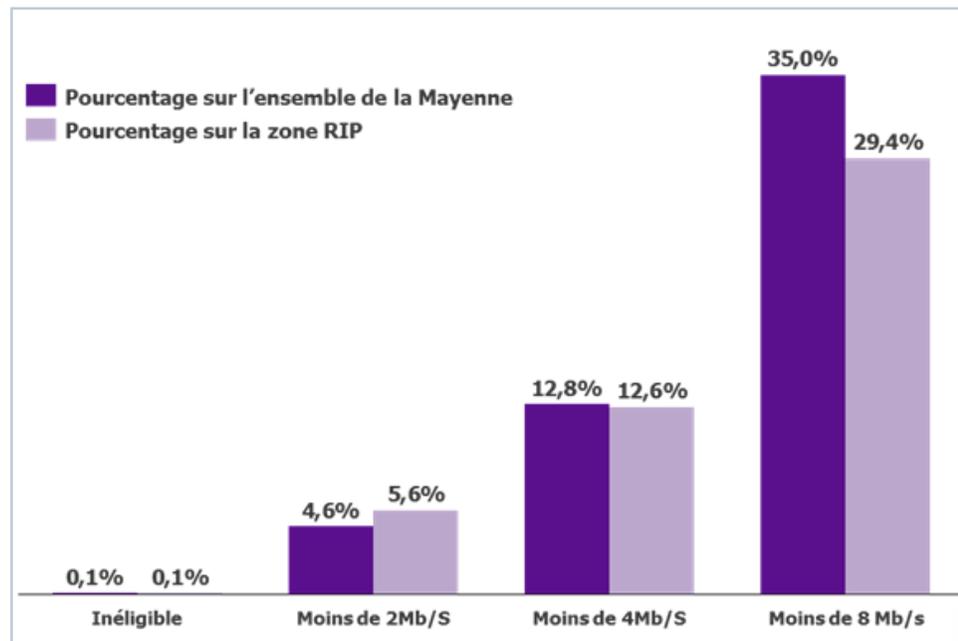
- **99,7% des 140 000 lignes téléphoniques du Département sont éligibles à l'ADSL**
- **63% des lignes dégroupées**
- **Mais malgré ces résultats, 12,8% des lignes ont encore un débit inférieur à 4 Mbits/s**

Débits inférieurs à 3 Mb/s



Source : Observatoire France THD

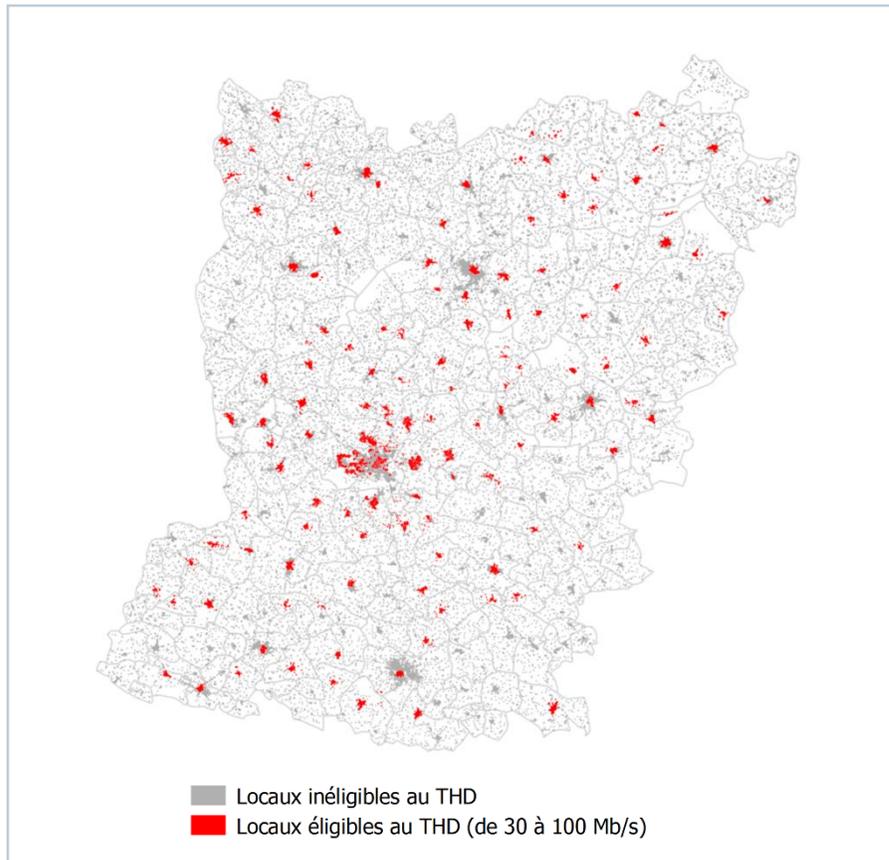
Répartition des lignes en fonction des débits



Source : Données Orange – analyses PMP

La transition vers le THD ne pourra pas se faire sans intervention complémentaire

Eligibilité au THD en Mayenne



Source : Observatoire France THD

- **Sur le territoire, le VDSL2 a atteint toutes ses potentialités technologiques**
- **Toutes les opérations de montée en débit envisageables sur le territoire ont été réalisées dans le cadre du premier projet de la Mayenne dans le cadre du PFTHD**

Sommaire

- Etat des lieux et des services
- **Description des initiatives existantes**
- Présentation du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit
- Coûts du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit
- Mise en œuvre du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit

36% des logements mayennais sont aujourd'hui concernés par un projet FttH

D'ici 2021, 24% des logements mayennais devraient être déployés par l'initiative privée

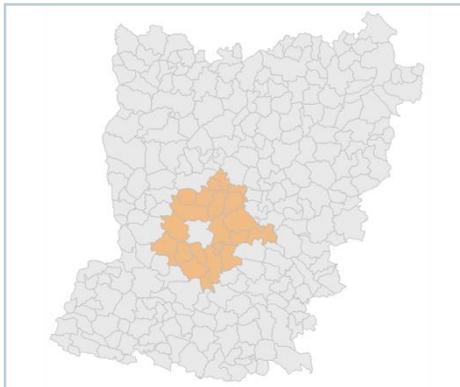
Zones conventionnées



- **En 2011, Orange s'est engagé à déployer en fibre optique d'ici 2021 sur quatre communes :**
 - **Laval**
 - **Château-Gontier**
 - **Azé**
 - **Saint-Fort**
- **Les conventions restent encore à signer avec Orange**

12% des logements mayennais sont déployés dans le cadre du RIP de Laval Agglo

Réseau d'initiative publique Laval THD



- **Attribuée en 2011 à Orange, la DSP Laval THD a quatre objectifs :**
 - **Couverture du territoire de la DSP en FttH d'ici 2018**
 - **Couverture de 80% des communes de l'agglomération d'ici 2014**
 - **Solution de 2 Mb/s par satellite à partir de 2012**
 - **Proposer un réseau ouvert aux opérateurs d'entreprises et à tous les FAI**

Sommaire

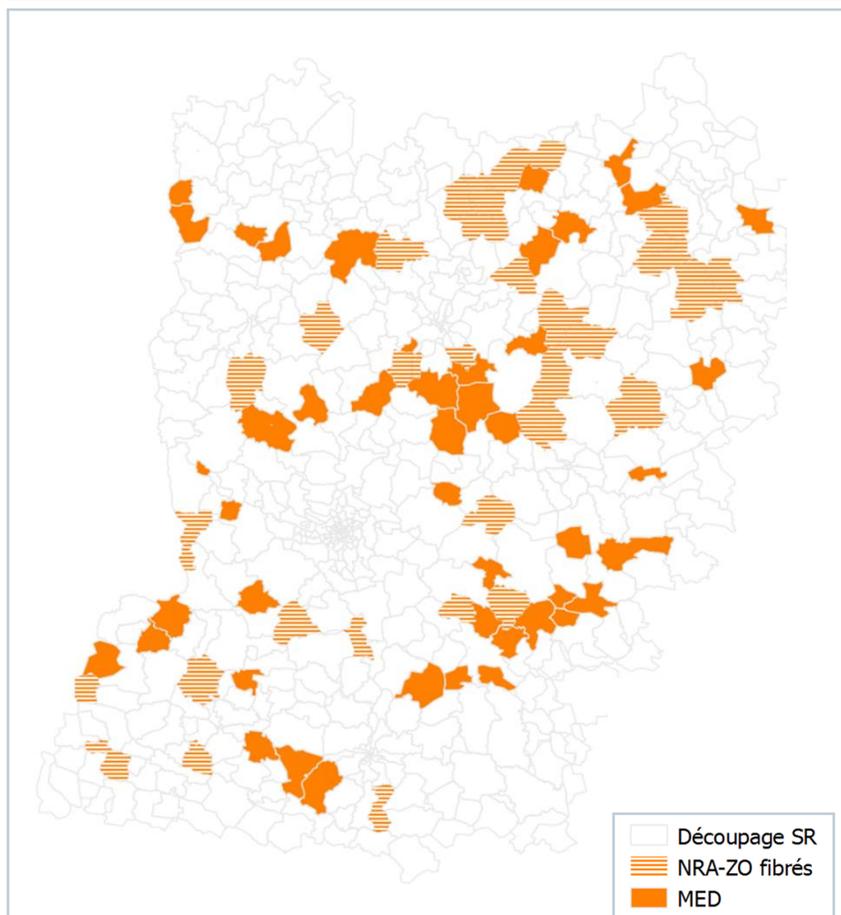
- Etat des lieux et des services
- Description des initiatives existantes
- **Présentation du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit**
- Coûts du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit
- Mise en œuvre du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit

Le Syndicat Mixte Ouvert Mayenne Très Haut Débit a été créé pour porter le projet d'aménagement numérique mayennais

- **Le SMO Mayenne THD a été créé le 9 mars 2016 à l'initiative des EPCI non intégralement couverts par un RIP ou une zone conventionnée et du Conseil départemental**
- **Le SMO compte 13 adhérents :**
 - **Le Conseil départemental**
 - **Le Syndicat départemental de l'Energie et du Gaz de Mayenne**
 - **Le Conseil régional des Pays de la Loire**
 - **9 communautés de communes**
 - **Laval Agglo**
- **Il possède deux compétences :**
 - **Une compétence obligatoire pour les études, les ressources et la gestion des SIG, sur laquelle adhèrent Laval Agglo, le SDEGM et le Conseil régional. Le SDEGM pourra mettre ses services à disposition du SMO pour le suivi des opérations de construction de réseau**
 - **Une compétence optionnelle portant sur la mise en place et l'exploitation des réseaux dont les adhérents sont les EPCI (hors Laval Agglo) et le Conseil départemental**
- **Opérateur de communication numérique au sens de l'article L 33-1 du CPCE, il n'a pas vocation à devenir opérateur direct ou en régie de réseaux numériques**
- **Il est chargé de l'élaboration du SDTAN, de sa mise à jour et de son évolution, ainsi que des études sous la forme d'un observatoire des infrastructures**

Le SDTAN de 2011 avait pour ambition le déploiement d'opérations de MED et d'opticalisation de NRA dans un premier temps, puis de lignes FttH dans un second temps

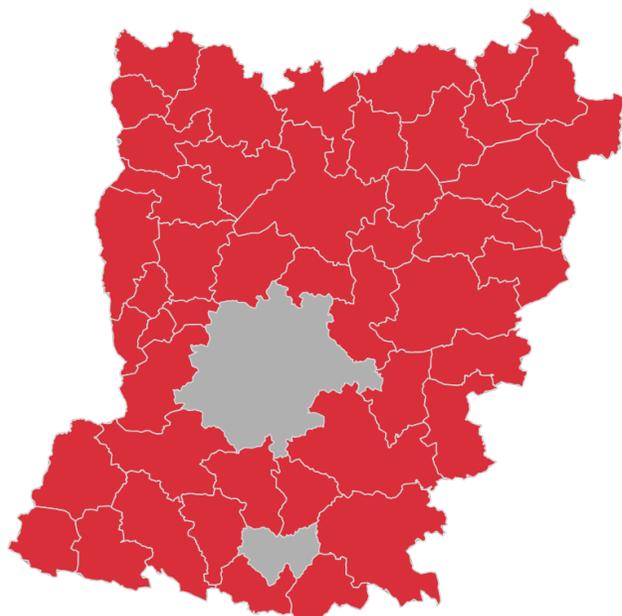
Opérations MED menées depuis 2011



- 16 000 lignes MED pour un investissement de 4,1 M€ ont été réalisées
- Ainsi que 33 opérations d'opticalisation de NRA
- Ces réalisations font actuellement l'objet d'un dossier de soumission « Phase 2 »
- Par ailleurs, le dossier de phase 1 présenté devant le comité de concertation en juin 2013 prévoyait :
 - Le déploiement de près de 11 000 lignes FttH sur les communes de Craon et Mayenne à horizon 2017
 - Le déploiement de plus de 40 000 lignes FttH supplémentaires sur le territoire départemental d'ici 2025
- Dans leur intégralité, ces opérations auraient représenté un investissement de 99 M€

Le volet FttH a été fortement revu à la hausse, le déploiement de 109 112 lignes FttH passives étant prévu en une seule phase (2017-2021), en complément des initiatives privée et publique existantes

Projet de déploiement



- Zones arrières des NRO du projet du SMO
- Zone d'initiative privée et RIP de Laval Agglomération

Grands chiffres du projet

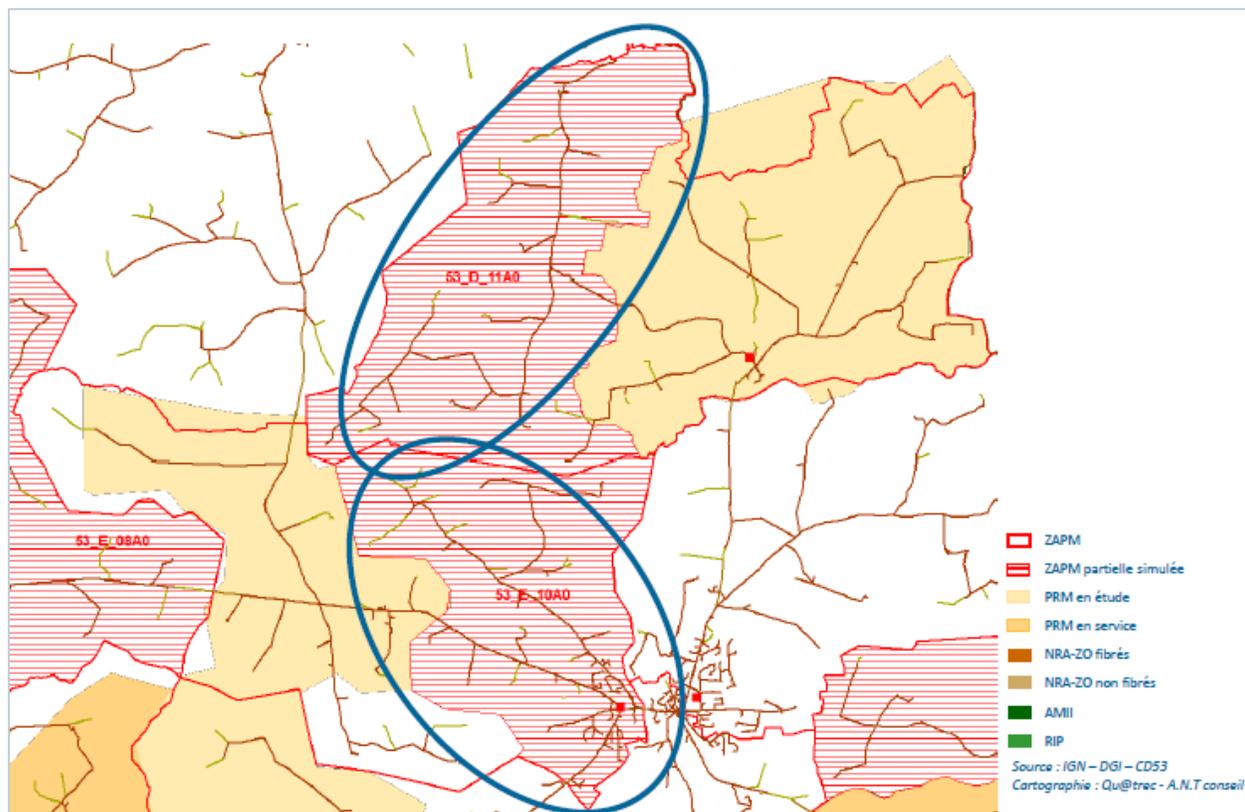
- **64 % des logements mayennais sont concernés par le projet du SMO, soit 100 % de la zone d'initiative publique hors Laval Agglo**
- **7 318 km de réseau de desserte FttH**
 - 19% de fourreaux existants
 - 76% d'aérien
- **632 km de réseau de transport FttH**
 - 19% d'aérien
 - 74% de fourreaux Orange

- **Le nouveau réseau a également pour ambition de raccorder les locaux professionnels par le biais d'offres appropriées (FTTE)**

Cette nouvelle ambition est portée par les EPCI et le Département

- **Le schéma d'ingénierie établi à l'automne 2015 a démontré que les investissements nécessaires à un déploiement 100% FttH étaient moindres que ceux envisagés en 2011, du fait de la réutilisation systématique des infrastructures existantes**
- **Les EPCI, consultés durant le premier trimestre 2016, ont tous exprimé leur franc soutien à un déploiement 100% FttH et délibéré en ce sens**
- **La couverture intégrale du territoire permet de limiter les inégalités territoriales et les effets de la fracture numérique, améliorant ainsi l'attractivité du territoire départemental**
- **Révisé le 7 juillet dernier, le SDTAN de la Mayenne s'inscrit en cohérence avec le projet porté par le SMO :**
 - **Couverture totale du territoire mayennais en FttH d'ici fin 2021**
 - **Études à mener en 2016 concernant les usages du très haut débit et les objets connectés, en lien avec l'ambition portée par le label French Tech**
 - **Positionnement du Département sur l'appel à projets « 800 sites », suite à la délibération du comité syndical du SMO le 7 juillet 2016**

Le projet du SMO s'articule avec les déploiements déjà menés, grâce au découpage de ZAPM partielles



- Le schéma d'ingénierie a procédé à un découpage de ZAPM partielles à partir du contour des opérations de montée en débit
- Ce découpage permet de prioriser les ZAPM non concernées par les opérations de montée en débit dans le calendrier de déploiement
- Les zones MED seront ainsi déployées en dernière année

49 ZAPM sont concernées par ce découpage partiel

Le SMO entend parfaitement respecter le cahier des charges et réutiliser les infrastructures existantes dès l'instant où elles sont disponibles

Articulation zone publique/privée

- **Le choix des zones publiques déployées en FttH par le projet du SMO Mayenne THD respecte rigoureusement le périmètre des zones FttH retenu par Orange et du RIP de Laval Agglo**

Réseaux existants

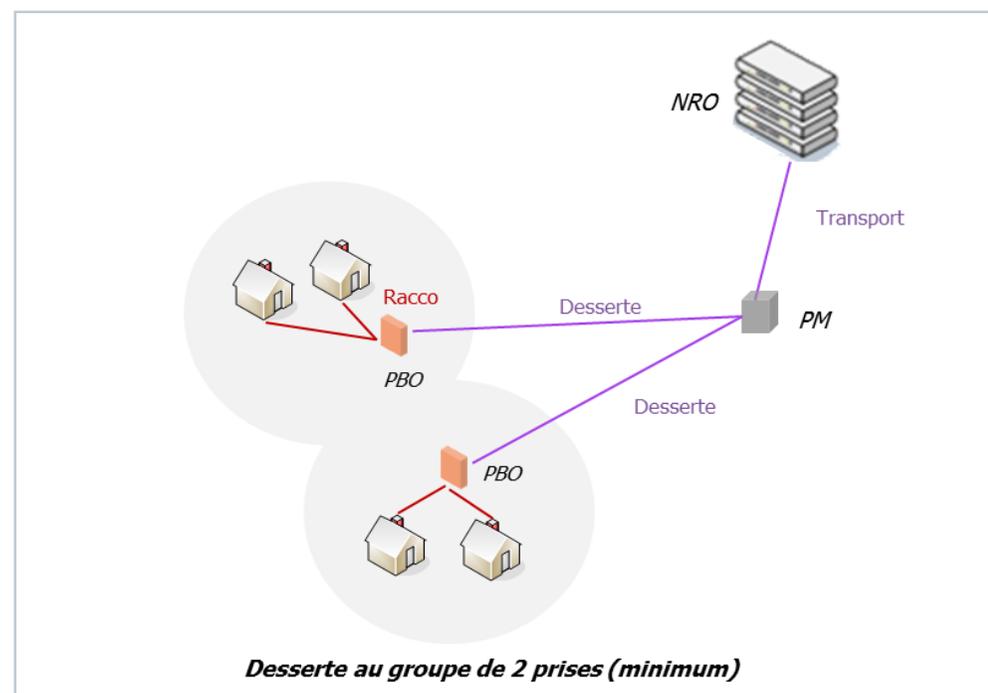
- **Les déploiement s'effectuent en complément des réseaux existants et uniquement lorsqu'aucune autre offre appropriée et accessible n'existe**
- **Les NRO sont positionnés de façon préférentielle près des NRA**
- **Le schéma d'ingénierie vise à mobiliser les infrastructures existantes, notamment celles d'Orange et d'ERDF**

Concertation avec les opérateurs privés

- **La consultation des opérateurs privés a été déposée auprès de l'ARCEP et sera clôturée le 7 août prochain**
- **Aucune réponse de la part des opérateurs privés n'a pour l'instant été reçue par le SMO**

Le schéma d'ingénierie du projet respecte l'objectif de complétude et les obligations réglementaires

- Pour répondre à l'obligation de complétude, le choix a été fait de privilégier une desserte au groupe de deux prises minimum
- La complétude sera assurée y compris pour les logements isolés (distance au PBO > 70 m)
- Le schéma d'ingénierie respecte les recommandations de la Mission THD :
 - Bilan optique : distance linéaire entre le NRO et le PTO < 16 km
 - Taille des SRO et des NRO : le seuil réglementaire de 1 000 lignes est respecté, sauf pour 3 NRO
 - Localisation des NRO en terme de proximité par rapport au NRA d'origine : les NRO ont été localisés proches des NRA, dans l'attente de vérification d'éligibilité à l'offre d'Orange



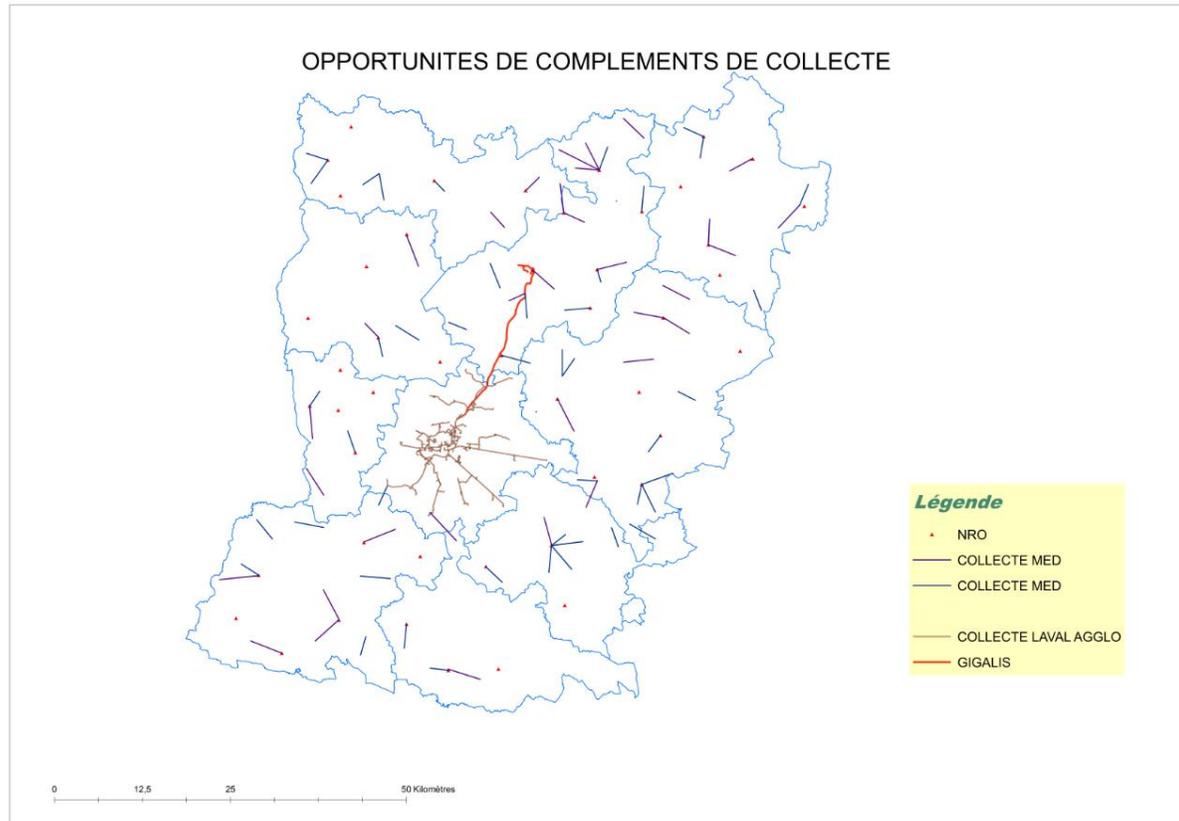
Sommaire

- Etat des lieux et des services
- Description des initiatives existantes
- Présentation du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit
- **Coûts du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit**
- Mise en œuvre du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit

Le projet de la Mayenne représente un investissement de 181,85 M€

Collecte des NRO	Coût de 6,06 M€	<ul style="list-style-type: none">○ Mobilisation du réseau LFO, à hauteur de 376 km de linéaire
Desserte de la boucle locale mutualisée	Coût de 135,25 M€	<ul style="list-style-type: none">○ Déploiement de 109 112 lignes○ Découpage de ZAPM partielles pour privilégier les ZAPM n'ayant pas bénéficié de la MED
Raccordements	Coût à 10 ans de 39,34 M€	<ul style="list-style-type: none">○ Subvention de 450 € par prise raccordée○ 87 422 prises raccordées à horizon 10 ans, soit un taux de pénétration de 80%
Etudes	Coût de 1,2 M€	<ul style="list-style-type: none">○ Etudes techniques/ingénierie et juridiques/financières

La composante de collecte des NRO représente un coût maximal de 6,06 M€ en cas de non-disponibilité de LFO



- Il est prévu de réutiliser 376 km de liaisons LFO
- Pour autant, en cas de non-disponibilité de l'offre LFO, une vingtaine de segments correspondant à une longueur estimée de 100 km pourrait être à créer

Sommaire

- Etat des lieux et des services
- Description des initiatives existantes
- Le projet du SMO Mayenne Très Haut Débit
- Coûts du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit
- **Mise en œuvre du projet du SMO Mayenne Très Haut Débit**

Le SMO sollicite une subvention de 71,32 M€ dans le cadre du FSN, dont 9,30 M€ de prime supra-départementale conditionnelle

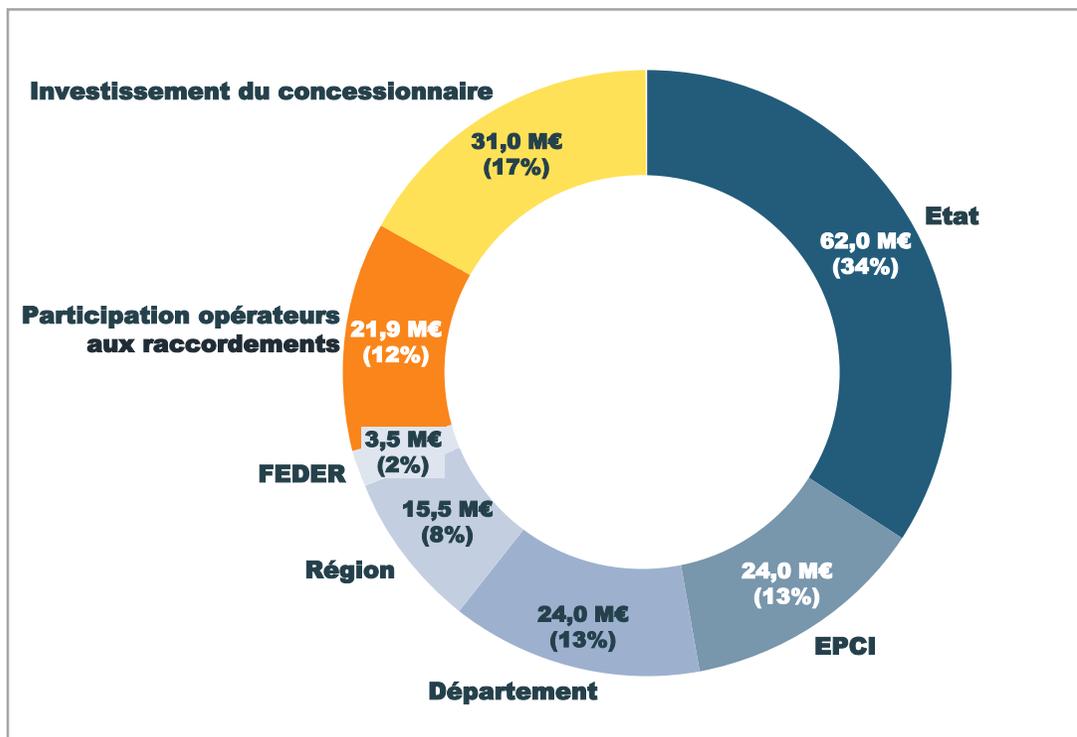
Composantes	Coûts éligibles	Coût net des recettes forfaitaires	Subvention FSN
Collecte fibre optique NRA/NRO	6,06 M€	5,15 M€	2,78 M€
Boucle locale optique mutualisée - Desserte	135,25 M€	91,61 M€	49,38 M€
Boucle locale optique mutualisée - Raccordements à 10 ans	39,74 M€	17,48 M€	9,42 M€
Etudes	1,20 M€	1,20 M€	0,45 M€
Total hors prime supra-départementale	181,85 M€	115,44 M€	62,02 M€
Prime supra-départementale conditionnelle			9,30 M€
Total	181,85 M€	115,44 M€	71,32 M€

Une première réunion a eu lieu avec la Sarthe et le Maine-et-Loire le 7 juin 2016, le projet de groupement de commande étant au stade de recherche d'une solution commune

Aujourd'hui, le SMO privilégie le montage affermo-concessif

- **Le SMO, suite à plusieurs réunions et délibérations du comité syndical, s'oriente aujourd'hui vers un montage juridique affermo-concessif, laissant ouverte la possibilité d'un montage 100% concessif. Ces deux types de montage impliquent une part de financement privé dans la construction du réseau**
- **En cas de montage affermo-concessif, les NRO les plus coûteux à la prise seront retenus pour être traités en affermage afin d'assurer l'économie du projet du délégataire**
- **Le montage affermo-concessif permettra une participation financière du futur délégataire à hauteur, *a minima*, de 30% des investissements de premier établissement de la partie concessive. Ce montant minimal a été estimé à 31 M€**
- **L'appel à candidature sera lancé par le SMO suite au comité de concertation, conformément à la délibération du comité syndical**

Les différentes participations publiques et privées permettent d'équilibrer les coûts du projet à 10 ans



- Sept EPCI ont déjà délibéré sur les modalités de leur participation financière au projet
- Les deux EPCI restant devraient le faire d'ici la fin du mois de juillet 2016
- La participation des EPCI au coût des raccordements finals sera l'objet d'une péréquation à l'échelle départementale

- La participation des opérateurs de détail au raccordement a été prise en compte à hauteur de 250 € par prise raccordée
- Le financement public viendra compenser le coût restant par raccordement (en moyenne 200 €)

Le déploiement des 109 112 lignes FttH du projet se fera en une phase unique, entre 2017 et 2021

